

50^{ème} anniversaire de la création de l'Ordre National du Mérite

Périgueux, le mardi 3 décembre 2013

Allocution prononcée par M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne

Je suis très heureux de vous accueillir dans les grands salons de la Préfecture de la Dordogne à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'Ordre National du Mérite.

Cette cérémonie me permet de vous réaffirmer toute ma considération pour votre grande institution et pour l'une des distinctions les plus recherchées.

Depuis cinquante ans, par cette distinction, la Nation honore des citoyens choisis pour leur exemplarité, leur intelligence, leur talent, leur implication et la générosité avec laquelle ils ont exercé leurs responsabilités.

Remise à des civils ou à des militaires, cette haute distinction récompense avant tout un engagement, celui de la défense et de la promotion des valeurs fondamentales de notre République.

Cette distinction souhaitée par le Général Catroux et créée par le Général de Gaulle renforce l'unité nationale après la fondation de la V^{ème} République.

Le 3 décembre 1963, le Général de Gaulle, alors Président de la République, signait le décret de création d'un nouvel ordre français, l'Ordre National du Mérite, destiné à récompenser les services distingués rendus à la Nation, tandis que la Légion d'Honneur était réservée aux services éminents.

Le Général de Gaulle assigne trois objectifs à l'Ordre National du Mérite.

Le premier est de donner des exemples à la nation, c'est-à-dire des visages aux valeurs de la République. Le Mérite encourage les citoyens à donner le meilleur d'eux-mêmes, quels que soient les services qu'ils peuvent rendre.

Le deuxième objectif assigné à l'Ordre National du Mérite est de s'imposer comme une reconnaissance de la France dans toutes ses dimensions ; c'est-à-dire de représenter les forces vives du pays à commencer par la parité, même si elle a mis du temps avant de s'établir, convenons-en.

Le troisième objectif est la diversité. Il est ainsi important que cette diversité se retrouve dans les promotions, que les forces de la jeunesse soient davantage reconnues et mieux honorées.

La diversité, c'est aussi celle des activités professionnelles qui ont toutes leur importance, leur dignité, leur histoire.

Diversité enfin, dans les conditions sociales, c'est-à-dire dans les origines. Cette distinction doit être une véritable égalité dans l'accès à l'honneur, à la reconnaissance, à la récompense.

Tous nos concitoyens, quelle que soit leur place dans la société, doivent pouvoir penser qu'à un moment, ils peuvent être récompensés pour un acte de bravoure ou de générosité.

Cette décoration, décernée à titre individuel, crée aussi aux Compagnons une responsabilité collective sur le plan social, celle de rechercher efficacement ensemble une contribution pour une meilleure cohésion sociale.

Bien qu'il soit le plus jeune des Ordres de Chevalerie nationaux, l'Ordre National du Mérite a pris avec une grande force sa place parmi les grands Ordres.

La Légion d'Honneur et l'Ordre National du Mérite participent au même objectif : être une source d'exemplarité pour celles et ceux qui accompagnent les récipiendaires, les ont suivis dans leurs parcours et peuvent les trouver chaque fois sur leur route comme des modèles.

Les membres de l'Ordre ne se contentent donc pas de recevoir le « Mérite » qui n'est pas une fin en soi, les Compagnons assurent également un devoir de mémoire et d'accompagnement auprès des jeunes, auprès de ceux qui seront les citoyens de demain.

Nous devons nous rappeler que la mémoire est la sentinelle de l'esprit et vous, vous êtes cet exemple de civisme et de solidarité pour notre jeunesse.

Vous êtes de ceux qui peuvent et doivent contribuer à redonner espoir aux personnes qui, en ces temps difficiles, peuvent être fragilisées, exclues ou démunies, parce que vous vous êtes battus et vous vous battez encore pour des valeurs fondamentales qui donnent sens à l'intérêt national.

Je tiens à souligner et à rendre hommage, Monsieur le Président, au dynamisme de votre association, à son esprit unitaire et solidaire, à sa volonté de se projeter dans l'avenir.

Je suis donc très heureux de célébrer le 50^{ème} anniversaire de votre Ordre, cet Ordre qui nous rassemble dans le creuset des valeurs de citoyenneté, de civisme et de civilité, les 3 C qui constituent le socle de l'Ordre National du Mérite.

Ce qui nous rassemble, c'est bien la notion, républicaine par excellence, d'un Mérite fondé sur des qualités de dévouement, de courage et de dépassement de soi.

Je vous demande donc de rester fidèle à l'esprit des paroles du Général de Gaulle lorsqu'il affirmait : « Soyons fermes, purs, fidèles : au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé ».

Ces propos correspondent parfaitement à l'engagement des Compagnons depuis 50 ans.

Animés par les valeurs fondamentales de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, symbolisées par notre devise « Liberté, Egalité et Fraternité », les membres de l'Ordre National du Mérite se reconnaissent et se reconnaîtront toujours au travers de cette conscience citoyenne qui, demain encore plus qu'hier et aujourd'hui, doit avoir un sens pour tous les Français.

Merci de la part personnelle que vous y prendrez dans les années qui viennent.

